



Avis public

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU REGLEMENT NUMERO 523-2025
DECRETANT UNE DEPENSE DE 3 000 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 000 500 \$ POUR
LA REALISATION DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES TERRAINS
SPORTIFS ET DES BATIMENTS (PARC MULTISPORT) DE LA VILLE DE NICOLET**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES
PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 259-09-2025, le *Règlement numéro 523-2025 décrétant une dépense de 3 000 500 \$ et un emprunt de 3 000 500 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport) de la Ville de Nicolet* et que nous avons reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 décembre 2025.

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à midi.

DONNÉ À NICOLET, ce 6 janvier 2026

Brigitte Lagadec
Assistante-Greffière

<u>Adoption du règlement</u>	15 septembre 2025
<u>Approbation de la MAMH:</u>	18 décembre 2025
<u>Entrée en vigueur et prise d'effet :</u>	6 janvier 2026